

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation Question écrite n° 79230

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le décalage entre ses réponses apportées au monde associatif : « La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations », « les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités », et la réalité, lorsqu'il apparaît que la subvention attribuée à la Ligue de l'enseignement a été réduite de 75 %. L'éducation nationale, dans des proportions moindres mais pour des montants importants, a également réduit sa subvention de 7 %. Cette baisse aura des conséquences directes sur l'activité de l'association qui, de plus, est très préoccupée par le sort réservé au fonds qui permet de former les bénévoles (CDVA) et qui pourrait baisser de 50 %, ainsi que les postes FONJEP. Elle lui rappelle que ces associations jouent un rôle essentiel pour la formation citoyenne des jeunes. Le soutien de l'État leur est indispensable spécialement quand il en appelle à leur mobilisation pour aider à la réalisation des politiques en faveur de l'emploi et de la réussite éducative. C'est pourquoi elle lui demande d'harmoniser ses discours et ses actes et ainsi revoir à la hausse les financements accordés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la Ligue de l'Enseignement. Un montant de 7,5 millions d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (200410 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Dans ce cadre, 15 millions d'euros vont abonder le budget 2006

du MJSVA. Ils seront attribués aux associations actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : Mme Claude Darciaux

Circonscription: Côte-d'Or (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 79230

Rubrique: Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10982 **Réponse publiée le :** 27 décembre 2005, page 12112